



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine

Question écrite n° 48230

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la recherche en santé environnementale. Une meilleure prise en compte de la santé environnementale suppose d'ouvrir une réflexion sur les métiers des multiples intervenants. Tandis que les professionnels de santé, notamment les médecins, ont encore une approche très ancrée sur les soins proposés au patient, il conviendrait, d'une part, d'intégrer de façon plus décisive la dimension de la prévention dans les métiers de la santé, et, d'autre part, de faciliter l'émergence de nouveaux métiers. Il semble ainsi que la recherche en santé environnementale devrait être réorganisée pour favoriser notamment la pluridisciplinarité des travaux et une meilleure réactivité afin, par exemple, d'être capable de développer dans des délais courts des programmes de recherche sur les risques « émergents ». Il lui demande, sur cette question précise, quelle politique nouvelle le Gouvernement entend mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

La recherche dans le domaine santé environnement, qui recouvre l'étude de l'impact des facteurs environnementaux d'origine naturelle ou anthropique sur la santé humaine mais aussi sur les écosystèmes, a connu ces dernières années un certain essor dû à différents facteurs : une forte attente sociétale relayée par le premier Plan national santé environnement (PNSE 2004-2008), et le Grenelle de l'environnement en 2007. La recherche dans ce domaine recouvre un vaste champ faisant appel à des approches disciplinaires très variées : les sciences biologiques et médicales (toxicologie, épidémiologie, recherche clinique...), les sciences physiques et chimiques (métrologie, chimie analytique...), les mathématiques, les sciences humaines et sociales, les sciences pour l'ingénieur. De nombreux laboratoires de différents organismes (CNRS, Inserm, CEA, INRA...) et opérateurs de recherche (universités, instituts, grandes écoles, CHU...) sont concernés. Cependant la recherche dans le domaine santé environnement reste dispersée sur le territoire national et peu de laboratoires affichent d'une façon clairement identifiable cette thématique dans leur secteur d'activité. Une meilleure structuration de la recherche dans le domaine santé environnement est l'une des actions prioritaires du Gouvernement et une action phare du PNSE 2 (2009-2013). Le MESR souhaite ainsi améliorer la visibilité de la recherche dans le domaine et favoriser la mise en relation d'équipes pluridisciplinaires travaillant sur des thématiques communes ou complémentaires. C'est pourquoi il a mis en place un groupe de travail sur l'élaboration d'une stratégie nationale pour la structuration de la formation et de la recherche dans le champ disciplinaire toxicologie/éco-toxicologie qui joue un rôle clef en santé environnement dans la caractérisation du potentiel toxique des contaminants environnementaux, mais également dans la recherche des molécules cibles au niveau des organismes vivants. Concernant la recherche sur les risques émergents, le MESR prévoit, dans le cadre du PNSE 2, de renforcer les disciplines de recherche majeures et les thématiques prioritaires pour la prédiction et l'évaluation des risques et dangers environnementaux, notamment sur les pathologies en forte augmentation ou (ré) émergentes et sur les risques émergents. L'agence nationale de la recherche qui lance des appels à projets pouvant couvrir tout ou partie des thématiques prioritaires du domaine notamment liés aux nouvelles technologies, pathologies émergentes, maladies infectieuses ré-émergentes...), tels les programmes

contaminants écosystèmes santé (CES), nanotechnologies (PNANO, P3N, eranet nanosciera), era-net euronanomed (nanaomédecine), maladies infectieuses, immunité et environnement (MIE), recherches en santé publique poursuivra ses efforts... D'autre part l'agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) continuera de financer de façon complémentaire la recherche dans ce domaine en soutenant principalement des projets à visée plus appliquée ou en appui aux décisions de politiques publiques. Afin de combler le manque de compétences dans le domaine santé environnement. Le PNSE2 prévoit de développer la formation initiale et continue des professionnels de santé en santé environnement et santé travail. Par ailleurs, le PNSE 2 prévoit l'expérimentation de centres inter-établissements de soins, de recherche clinique et d'éducation à la santé-environnement. La mise en oeuvre de ces actions permettra aussi, l'émergence de nouveaux métiers par exemple les « conseillers habitation-santé ». Le besoin de formation dans le domaine santé environnement va au-delà du périmètre des professionnels de santé. Une pénurie de chercheurs et d'enseignants chercheurs mais aussi de techniciens et d'ingénieurs formés à la recherche dans ce domaine est constatée. De même, dans le cadre du PNSE 2, le MESR développera la formation en santé environnement travail dans différents autres corps de métiers, notamment dans le secteur social, (assistants sociaux, éducateurs, ...), dans les métiers liés à l'habitat et au cadre de vie (professionnels du bâtiment, architectes, urbanistes, ...) ou à l'agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48230

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4139

Réponse publiée le : 14 juillet 2009, page 7072